

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière, procède au dépôt du certificat de publication faisant suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant :

Règlement no. 264-2024 modifiant le règlement de zonage no. 157-2018 afin d'autoriser la classe d'usage « vente au détail de véhicules et d'embarcations (53) » dans la zone I-73 et de prévoir des dispositions particulières spécifiques pour cette même classe d'usage (53) à l'intérieur de la zone I-73.

Dépôt du résultat du registre :

- Le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 12 ;
- Le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 12 ;
- Le nombre de signatures reçues est de 0.

Je déclare que le règlement no. 264-2024 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

DONNÉ CE 12 décembre 2024



Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLES 335 ET 348 DU CODE)

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale/greffière-trésorière à Saint-Victor, affirme solennellement avoir publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9h00 et 16h00, le 12^e jour de décembre 2024.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 12^e jour de décembre 2024.



Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière